

# PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

## *Nomenclature*

### **1 - RAPPORT DE PRESENTATION**

- 1.1 Rapport de présentation – tome 1 : état initial de l'environnement - diagnostic communal
- 1.2 Rapport de présentation – tome 2 : justification du document - évaluation environnementale

### **2 - PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES**

### **3 - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION**

### **4 - REGLEMENT**

- 4.1 Règlement d'urbanisme : pièce écrite
- 4.2 Règlement d'urbanisme : document graphique
  - 4.2.0 Document graphique - zonage : planche au 1/8 000<sup>ème</sup>
  - 4.2.1 Document graphique - zonage : planche au 1/3 500<sup>ème</sup>
  - 4.2.2 Document graphique - zonage : planche au 1/3 500<sup>ème</sup>
  - 4.2.3 Document graphique - zonage : planche au 1/3 500<sup>ème</sup>
  - 4.2.4 Document graphique - emplacements réservés : planche Nord au 1/4 000<sup>ème</sup>
  - 4.2.5 Document graphique - emplacements réservés : planche Sud au 1/5 000<sup>ème</sup>

### **5 – DOCUMENTS ANNEXES**

#### 5.1 Pièces écrites

- Servitudes d'utilité publique
- Prescriptions d'isolement acoustique édictées dans les secteurs affectés par le bruit au voisinage des infrastructures des transports terrestres
- Périmètre du droit de préemption urbain
- Périmètre du droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux
- Droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles
- Périmètre des secteurs relatifs au taux de la taxe d'aménagement
- Prise en compte des zones « de présomption de prescription archéologique » en application du code du patrimoine
- Périmètres des zones d'aménagement concerté
- Règlement local de publicité
- Prise en compte des risques
- Prise en considération du projet de ligne ferroviaire nouvelle entre Bordeaux et l'Espagne

#### 5.2 Pièces graphiques

- 5.2.1 Plan des servitudes d'utilité publique : planche Nord au 1/4 000<sup>ème</sup>
- 5.2.2 Plan des servitudes d'utilité publique : planche Sud au 1/5 000<sup>ème</sup>
- 5.2.3 Périmètre du droit de préemption urbain : planche Nord au 1/4 000<sup>ème</sup>
- 5.2.4 Périmètre du droit de préemption urbain : planche Sud au 1/5 000<sup>ème</sup>

#### 5.3 Annexes sanitaires

- 5.3.1 Annexes sanitaires : notice
- 5.3.2 Annexes sanitaires : Plan du réseau d'eau potable : planche Nord au 1/4 000<sup>ème</sup>
- 5.3.3 Annexes sanitaires : Plan du réseau d'eau potable : planche Sud au 1/5 000<sup>ème</sup>
- 5.3.4 Annexes sanitaires : Plan du réseau d'assainissement collectif : planche Nord au 1/4 000<sup>ème</sup>
- 5.3.5 Annexes sanitaires : Plan du réseau d'assainissement collectif : planche Sud au 1/5 000<sup>ème</sup>
- 5.3.6 Schéma directeur d'assainissement

## 5.4 Plan de Prévention des Risques Inondation de la Nivelle et ses affluents

- 5.4.1 Arrêté de prescription
- 5.4.2 Rapport de présentation
- 5.4.3 Règlement
- 5.4.4 Plan de zonage